

ANNEXE AU REGLEMENT ECRIT - Modification n°15

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
Bénéficiaire	N° d'opération	DESIGNATION	Superficie
Région Ile-de-France	R1	Espaces verts et équipement sportif et ou de loisirs et ou culturel	27 708 m ²
	R2	Espaces verts et équipement sportif et ou de loisirs et ou culturel	304 738 m ²
	R3	Espaces verts et équipement sportif et ou de loisirs et ou culturel	20 243 m ²
	R4	Espaces verts et équipement sportif et ou de loisirs et ou culturel	118 431 m ²
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	D1	Voirie Départementale	
		Aménagements liés au tramway T1 Place Carnot – Boulevard Henri Barbusse – Rue des Mares – Rue de Benfleet – Rue du Général Gallieni (Dont 2 m ² de la parcelle M301 uniquement en surface (tréfonds au bénéfice de la RATP))	6 480 m ²
	D4	Elargissement de la RD 36 bis (boulevard Henri Barbusse) Emprise 22,50 m	1 276 m ²
Commune de Romainville	C1	Voirie publique – ANRU Cachin	1 064 m ²
	C2	Espace public	850 m ²
	C3*	Voie piétonne à créer : Prolongement sente des Oseraies (emprise 2 mètres)	140 m ²
	C4*	Voie de circulation à conserver : sente de l' Arbitrage	530 m ²
	C5*	Voie de circulation à conserver : Villa Gambetta	100 m ²
	C6*	Voie de circulation à conserver : rue du Laborieux	330 m ²
	C7*	Voie piétonne à créer : sentier de la Ferme (emprise 1.5 m)	185 m ²
	C8	Espace public piétonnier	540 m ²
	C9	Equipement public (groupe scolaire) et voie de liaison principalement piétonne	5380m ²
RATP	RATP1	Aménagements liés au tramway T1	300 m ²
	RATP2	2 ^{ème} accès station métro place Carnot : parcelle M301 en tréfonds	2 m ²

D2 et D3 ne sont pas affectés.

* se référer aux annexes du plan de zonage (règlement graphique)

ANNEXE AU REGLEMENT ECRIT - Modification n°15

LISTE DES ESPACES BOISES CLASSES et ESPACES CULTIVES à PROTEGER		
Classement	Localisation	Surface
Espace Boisé Classé (EBC) : L. 130-1	- Rue de l'Aviation/rue Maneyrol - Glacis du Fort de Noisy	203 700 m ²
Espace Cultivé à Protéger (ECP) : L. 123-1-9°	Rue de Paris	2145 m ²
LISTE DES SERVITUDES POUR CREATION DE VOIE ou D'OUVRAGE PUBLIC -article L123-2 c) du code de l'urbanisme		
Objet	Parcelles Superficie totale	
Création d'un ouvrage public – ZAC de l'Horloge	P78 P79 P34 P35 P150 P38 P39 P40 P71 12185 m ² P74 P75 P70 P76 P72 P73 P30 P31 P32 P33 P77 P41 P42 P43 P44	
Périmètre de protection d'espace non bâti : L. 151-23		
Parties de Y233, Y205, Y6	Rue de Paris – rue Houel – Avenue Wilson	1100 m ²